

Prime dans le médico-social: les fédérations posent leurs conditions

Article 23/04/2020

Une vingtaine de fédérations des secteurs grand âge et handicap siégeant au conseil de la CNSA listent les conditions que doit remplir à leurs yeux la prime exceptionnelle promise aux professionnels du secteur médico-social dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Le premier ministre, Edouard Philippe, l'a promis: la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers doit être attribuée aussi [aux professionnels des Ehpad et des services d'aide et d'accompagnement à domicile](#) (Saad).

Et depuis, sans surprise, "les fédérations et associations membres du GR31 s'interrogent sur le périmètre et les modalités de versement de cette prime, qui ne doit pas masquer les problématiques structurelles du secteur de l'autonomie", réagissent-elles dans le communiqué commun diffusé au soir du 22 avril.

Rappelons que le GR31 est composé de fédérations et associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels qui sont à leur service représentés au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les signataires de ce communiqué sont Adedom, l'ADMR, l'AD-PA, l'Apajh, APF France Handicap, Autisme France, la CFPSAA, la Fehap, la Fenarac, FFDys, la FHF, la Fnadepa, la Fnaqpa, la Fnaafp/CSF, la Fnar, la Fnath, France Alzheimer, la Mutualité française, Nexem, Trisomie 21 France, UNA, l'Unafam, l'Unapei, l'Uniopss, le SNGC, le Synerpa.

Si ces organisations "se félicitent", d'abord, "de cette annonce qui est un premier pas vers la reconnaissance du travail des professionnels", lesquels "se mobilisent en effet depuis le début de la crise pour garantir la continuité de service auprès de l'ensemble des personnes, qu'elles soient isolées, contaminées ou, plus largement, en situation de fragilité, à domicile comme en établissement".

Mais elles demandent aussi "au nom de l'équité de traitement entre l'ensemble des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire" que cette prime ne concerne pas seulement les soignants mais "l'ensemble des professionnels employés par les établissements et services médico-sociaux: établissements et services du secteur du handicap, Ehpad, résidences autonomie, services à domicile".

[Un conseil de la CNSA ce 23 avril](#)

Elles "posent également plusieurs conditions à respecter lors de la mise en oeuvre" de la prime.

Elles réclament d'abord "[un montant au moins identique à la prime versée aux agents hospitaliers](#)", puis, comme indiqué, "à destination des professionnels des établissements, tous métiers et tous secteurs confondus: public, privé associatif, mutualiste et commercial, sans oublier les professionnels de la fonction publique territoriale", et "un plan de financement dédié afin que le versement de la prime ne pèse pas sur l'équilibre budgétaire fragile des structures".

Elles souhaitent aussi "des modalités de calcul uniformes et déterminées en amont par l'État" et "un financement sous forme d'une dotation de l'ARS [agence régionale de santé] versée au mois de mai ou juin pour tous les établissements et services, y compris pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile", ces derniers n'étant pas, on le sait, sous la responsabilité de l'ARS.

Les organisations jugent "important que cette prime puisse être versée à tous les professionnels, le plus rapidement possible et en tout état de cause avant les vacances d'été".

De plus, "le GR31, qui alerte depuis plusieurs années sur la dégradation des conditions de travail des professionnels et [sur les dotations budgétaires insuffisantes](#) qui menacent la survie des structures (avec notamment pour conséquence de lourds restes à charge pour les personnes), souhaite insister sur le fait que le sujet de la prime ne doit pas masquer celui, majeur, de la revalorisation des métiers et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels à long terme".

Cette prime doit être "un prélude à une réforme de fond", insistent-elles.

Signalons que la CNSA est réunie en conseil ce 23 avril, au cours duquel doit être abordée la situation financière du secteur médico-social.

Le 22 avril, lors d'une audition par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la présidente du conseil de la CNSA, Marie-Anne Montchamp, s'est prononcée pour [la création d'un "fonds d'appui"](#) afin de soutenir les structures médico-sociales, touchées financièrement aussi par l'épidémie de Covid-19.

vl/cbe/ab

Valérie Lespez